

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2021

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Nathalie Guittard, Marion Fauvet, Eric Voirin, Sabrina Maillard, Marlène Bégonin

Absent(e)s excusé(e)s : Gilles Soleillant donne pouvoir à Nathalie Guittard, Joël Mars donne pouvoir à Marion Fauvet

Secrétaire(s) de séance : Sabrina Maillard

Ouverture de la séance : 20h03

A – Délibérations à l'ordre du jour :

1 Délibération pour approbation du pacte de gouvernance de Loire Forez agglomération.

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, que le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendus dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il permet de convenir d'un fonctionnement partagé sur le rôle et la place des instances communautaires et de favoriser le dialogue avec les maires et les conseillers municipaux pour une démocratie locale partagée. Ce document affirme les valeurs communautaires et précise l'articulation des différentes instances de gouvernance de l'intercommunalité.

10 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

2 Délibération pour appel à projets au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2021) – « rénovation énergétique » auprès de la préfecture de la Loire.

Cette dotation permet aux communes qui le souhaitent de présenter des projets s'inscrivant dans la thématique « rénovation énergétique »

Le projet de changement des portes et des fenêtres du bâtiment communal (école, salle communale, bibliothèque) s'inscrivant dans cette thématique, le conseil municipal sollicite cette aide financière pour réaliser les travaux.

Délibération du conseil municipal adoptant l'opération pour un montant de 76 500,00 € HT et arrêtant les modalités de financement. Fournitures et main-d'œuvre : 74 000,00€ HT. Bureau d'études : 2 500,00€ HT

Le dossier DSIL doit être déposé auprès de la sous-préfecture de Montbrison avant le 20 février 2021.

10 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

B. Informations diverses :

- Accès cascade en période hivernale : impossible de traverser la rivière. Création pont ? Aménagement itinéraire ?
- Balisage chemins de randonnée à resuivre
- Application Illiwap : désignation des administrateurs

Clôture du conseil à 22h26

Gumières, le 18 février 2021

Le Maire
Christian Cassulo

